Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives
Enfants préscolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

Voici le plan pour l'hiver 2022 pour les garderies éducatives qui offrent leurs services aux enfants qui ont cinq (5) ans ou moins et qui ne sont pas encore inscrits à l'école. Au cours des mois d'hiver, les garderies éducatives pourront passer d'une phase d'alerte à l'autre. Si les garderies éducatives ont un nombre élevé de cas de la COVID-19 et qu'il y a une augmentation de la transmission, la Santé publique régionale travaillera avec les garderies éducatives pour effectuer une évaluation détaillée des risques afin de déterminer s'il est nécessaire de passer à des directives plus strictes.

L'évaluation des risques porte sur un certain nombre de facteurs, dont les suivants, sans s'y limiter :

- la prévalence des cas au sein de la communauté ;
- si le cas implique une variante présumée;
- le nombre de contacts étroits qu'a eu la personne dont le test est positif, et la précocité de la détection du cas;
- les couches de protection qui étaient en place pendant qu'ils étaient à la garderie, comme le port du masque ou les regroupements;
- l'utilisation d'espaces partagés entre la personne ayant testée positive et d'autres personnes (casiers, couloirs, autobus, salles de repos, etc.); et
- le taux de vaccination contre la COVID-19 de la garderie ou de la communauté.

Veuillez noter : En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, l'enfant ou le membre du personnel n'est pas autorisé à fréquenter la garderie éducative à moins d'avoir un résultat négatif d'un test rapide au point de service (POCT).

Si un enfant ou un membre du personnel présente un symptôme constant et récurrent, par exemple des allergies saisonnières, l'enfant ou le membre du personnel peut continuer à fréquenter la garderie éducative après avoir reçu un test POCT négatif. Ce test est seulement requis une fois pour un même symptôme. Si ce, symptôme s'aggrave ou si un nouveau symptôme apparait, un nouveau test est requis.

	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**
Groupes d'enfants : intérieur	Les enfants seront organisés en groupes de 20 enfants maximum tout en respectant la taille des groupes et le ratio adulte/enfant prévu par le règlement.	Mêmes mesures que la phase 1 Les masques sont requis pour les enfants de 24 mois à 5 ans et le personnel dans toutes les zones intérieures de l'établissement.	Mêmes mesures que la phase 2

	Une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes est requise. Les nouveaux enfants qui entrent dans les établissements continueront d'être placés dans un groupe adapté à leur âge. La reconfiguration des groupes doit être limitée à une fois par semaine pour tenir compte des changements d'effectifs par la maladie, aux vacances, etc. Le port du masque est requis pour le personnel.	Les masques peuvent être enlevés lorsque assis pour manger et boire.	
Groupes d'enfants : à l'intérieur dans les espaces communs **(salles de bains, gymnases, entrées, etc.)**	Une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes est requise. Les masques sont requis pour les enfants de 24 mois à 5 ans et le personnel dans tous les espaces intérieurs de l'établissement. Les masques peuvent être enlevés se reposer ou assis pour manger et boire.	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1
Groupe d'enfants : extérieur	Les enfants seront organisés en groupes si possible. La distance physique entre les groupes n'est pas requise. Les masques sont requis pour les enfants de 24 mois à cinq (5) ans et le	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1

	personnel à l'extérieur sont à l'extérieur avec d'autres groupes. Si la distance physique peut être maintenue entre les groupes, les masques peuvent être retirés.		
Heures de dépôt et de ramassage	Il est recommandé de ne pas mélanger les groupes d'enfants ; ils peuvent être organisés en groupes plus petits lorsque les effectifs sont faibles en début de journée et lorsqu'ils diminuent en fin de journée. Les groupes mixtes ne peuvent pas inclure de nourrissons et ne doivent pas dépasser le nombre requis d'un éducateur. Lorsqu'un deuxième éducateur est nécessaire, le groupe doit être séparé. Il est recommandé, si possible, de maintenir une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes d'enfants. Le port du masque est requis pour les enfants de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel lorsque les groupes sont mélangés. Les parents doivent porter des masques à tout moment.	Les enfants resteront dans leur groupe. Les masques sont requis pour les enfants de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel. Les parents ne sont pas permis dans la garderie à moins d'être identifiés comme essentiels.	Mêmes mesures que la phase 2
Dépistage des symptômes à la maison	Les enfants et le membre du personnel feront un dépistage des symptômes à la maison tous les jours. En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, l'enfant ou le membre	Mêmes mesures que la phase 1 Tous les enfants ainsi que le personnel pourraient être requis d'effectuer un test de dépistage	Mêmes mesures que la phase 1

	du personnel n'est pas autorisé à fréquenter la garderie éducative à moins d'avoir un résultat négatif d'un test rapide au point de service (POCT). Si un enfant ou un membre du personnel présente un symptôme constant et récurrent, par exemple des allergies saisonnières, l'enfant ou le membre du personnel peut continuer à fréquenter la garderie éducative après avoir reçu un test POCT négatif. Ce test est seulement requis une fois pour un même symptôme. Si ce, symptôme s'aggrave ou si un nouveau symptôme apparait, un nouveau test est requis.	rapide à domicile en suivant les directives de la Santé publique.	
Lavage des mains	Tous les enfants doivent se laver les mains correctement avant et après les jeux en plein air, avant et après les repas et après avoir utilisé les toilettes. Le personnel surveillera les enfants pour s'assurer qu'ils se lavent les mains correctement. Des panneaux seront affichés à travers l'établissement pour rappeler à tout le monde de se laver les mains correctement.	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1
Nettoyage et désinfection	Suivre les directives habituelles de nettoyage et de désinfection.	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1

			Le partage de matériel et d'équipement ne sera pas autorisé sauf si le matériel et bien nettoyé et désinfecté.
Transportation	Le transport sera autorisé. Les masques sont requis pour tous les enfants âgés de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel. Les enfants seront assis au sein de leur groupe. La distance physique des groupes doit être maintenue pendant le voyage en autobus.	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1
Activités physiques	Les activités physiques sont autorisées par groupe.	Même mesures que la phase 1 Les masques sont requis pour tous les enfants âgés de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel.	Mêmes mesures que la phase 1 Le partage de matériel et d'équipement ne sera pas autorisé sauf si le matériel est bien nettoyé et désinfecté. Des activités de faible intensité sont requises à l'intérieur.
Musique et chant	Les activités de musique et de chant ainsi que les instruments à vent sont autorisées dans le groupe. Les enfants et le personnel ne doivent participer à des activités de chant et d'instruments à vent que pour une durée combinée de 30 minutes à la fois.	Les masques sont requis pour les enfants de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel. Les instruments à vent ne sont pas autorisés.	Mêmes mesures que la phase 2

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives
Enfants préscolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

Spectacles ou rassemblements	Les spectacles et les rassemblements sont autorisés. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé que les spectacles soient organisés virtuellement. Une distance physique de deux (2) mètres entre les autres groupes d'enfants est requise. Une preuve de vaccination sera exigée pour tous les parents et visiteurs. Des masques sont requis pour tous les enfants de plus de deux (2) ans, le personnel, les parents et les visiteurs. Une distance physique de quatre (4) mètres entre tous les parents/visiteurs et les groupes d'enfants est requise. Les spectacles et les rassemblements pour lesquels la distance physique de quatre (4) mètres n'est pas possible ne sont pas autorisés. (thé de la Saint-Valentin et autres événements culturels).	Les spectacles et les rassemblements ne sont autorisés que dans un cadre virtuel. Une distance physique de deux (2) mètres entre les autres groupes d'enfants est requise. Des masques sont requis pour tous les enfants de 24 mois à cinq (5) ans et le personnel.	Les spectacles et les rassemblements ne sont pas autorisés.
Excursions	Les excursions intérieures et extérieures sont autorisées en groupe. Les enfants et le personnel doivent suivre l'Arrêté obligatoire lors des excursions.	Les excursions ne sont pas autorisées.	Mêmes mesures que la phase 2

Plan pour l’hiver pour les garderies éducatives
Enfants préscolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

Parents	Les parents sont autorisés à entrer dans l'établissement. Les masques sont requis.	Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement à moins d’avoir été identifiés comme essentiels	Même mesure que la phase 2
Visiteurs	Les visiteurs doivent fournir une preuve de vaccination avant d'entrer dans les établissements. Les masques sont requis.	Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement. Le personnel du Gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que les individus qui rendent des services pour le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance sont autorisés à entrer dans l'établissement. Les masques sont requis à tout moment.	Mêmes mesures que la phase 2

*Ce document complète les Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives.